



## Donation et abandon d'usufruit

Par **oscar23**, le **16/08/2016** à **21:25**

bonsoir

une dame veut me donner sa maison ou elle habite actuellement et je ne suis pas de la famille

cette dame voudrait me faire une donation en nue propriété et voudrait abandonner son usufruit au moment ou elle rentrera en maison de retraite

elle voudrais savoir si elle peut notifier cet abandon d'usufruit a l'avance sur l'acte de donation elle voudrais le faire car elle a peur que sa maison reste fermée et sans entretien jusqu'a sa mort car je n'aurait que l'usufruit a sa mort

merci